

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200079044-20240409-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 25/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
(S.M.A.V.A.A.)
2 route de Quincy
18120 LURY SUR ARNON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 09 avril 2024

Objet de la délibération : Délibération sur la 3^{ème} année du Contrat Territorial

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures, à la Grange de Chambord de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Présent(e)s avec voix délibérative :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Érick AUDEBERT, Mme. Nicole SAUGET, M. Bernard BAUCHER, M. Charles BABLIN, M. Alain BARDEY, M. Romain GASSIPARD, M. Jacques PALLAS, Mme. Chantal CREPAT, M. Éric TOUPET, M. Jean Jacques ONFRAY, M. Jean-Paul DAVID, M. Dominique LEVEQUE

Excusés: Mmes. Emilie COMPAIN, Sabine MOREVE, Céline MILLERIOUX, et Mrs Olivier PERREAU, Jany GIBERT

Absents: Mrs. Damien PRELY, Rémy POINTEREAU, François LEGNIER, et Mme. Anne Elisabeth LE FELIC

Pouvoirs: Mme. Emilie COMPAIN donne pouvoir à M. Jacques PALLAS, et M. Olivier PERREAU donne pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Présentes sans voix délibérative: Mmes Angélique BELLAIR et Inès MEKLATI

Secrétaire de séance : Chantal CREPAT

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 13

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 21 Mars 2024

Monsieur le Président présente les actions de la 3^{ème} année du contrat territorial (2024), avec les coûts et le plan de financement prévisionnel suivant :

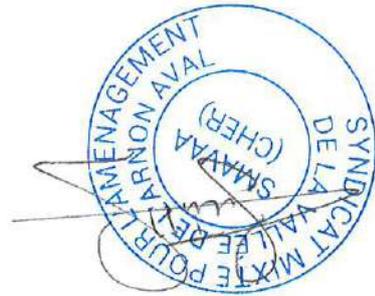
N° site	Action	Année N 2024 TTC	Année N 2024 HT	AELB	RCVL	CD18	SMAVAA
3	Restauration de la continuité au barrage de St Georges-sur-Arnon	634 655	507 724	253 862	0	0	380 793
10	Restauration de la morphologie de l'Herbon au lavoir de Massay	39 122	31 298	15 649	6 260	3 130	14 084
		3 600	2 880	1 440	576	288	1 296
11	Restauration de la continuité au vannage des Molènes	34 490	27 592	13 796	5 518	2 759	12 416
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 18	18 360	14 688	7 344	2 938	1 469	6 610
-	Effacement (hors liste 2) et aménagement d'ouvrages dans le 36	19 800	15 840	7 920	3 168	1 584	7 128
Coût des travaux (€ TTC)		750 027	600 022	300 011	18 460	9 230	422 327
ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	Etude : Pré-diagnostic Pollution Diffuse	7 200	5 760	2 880	1 152	576	2 592
	Etude : Inventaire des zones humides	17 427,6	13 942	6 971	9 767	1 394	0
	Suivi des milieux	9 906	7 925	3 962	0	2 377	3 566
	Diagnostic écologique	1 920	1 536	768	0	0	1 152
	Entretien	6 120	4 896	0	0	0	6 120
	Animation	46 051	36 841	18 421	7 368	0	20 263
	Fonctionnement	12 000	9 600	7 200	2 400	0	2 400
	Communication	12 000	9 600	4 800	0	960	7 200
Coût des actions complémentaires (€ TTC)		112 625	90 100	45 002	20 687	5 308	43 293

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent, par 0 voix « contre », 0 « abstention » et par 15 voix « pour » :

- La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions pour la troisième année du contrat (année N - 2024) avec le plan de financement prévisionnel présenté ;
- De prendre à la charge du SMAVAA le montant restant à régler, déduction faite des subventions obtenues ;
- La commission d'appels d'offres à lancer les marchés publics ;
- La commission d'appels d'offres à choisir les prestataires ;
- Le Président et les Vice-Présidents (en cas d'absence du Président) à solliciter les financeurs, à mettre en œuvre toutes les démarches rendues nécessaires au bon déroulement du contrat territorial et à signer tout document relatif à ces opérations.

Ainsi Fait et délibéré à LURY-SUR-ARNON le 09/04/2024

Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN



La Secrétaire de séance, Chantal CREPA

Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 25/04/2024

Accusé certifié exécutoire

018-200079044-20240409-2024-010-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

